SEPTEMBRE 2017

EIC LORCA

INFO DP

FUSION D'UO :

Lors de la dernière réunion DP, la Direction nous a annoncé la fusion des UO. En effet, nous passerions de 5 UO territoriales à 4 UO. Seule l'UO CAPACITE restera identique.

La Direction n'a pas souhaité s'exprimer sur la productivité prétextant qu'elle est encore dans la réflexion.

SITUATION ACTUELLE	SITUATION PROJETEE
UO CAPACITE	UO CAPACITE
UO CHAMPAGNE ARDENNE	UO CHAMPAGNE ARDENNE
UO EPINAL	UO SUD LORRAINE
UO TOUL	UO CENTRE LORRAINE
UO METZ SABLON	UO NORD LORRAINE
UO HAGONDANGE	

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION (DII) :

L'UNSA-Ferroviaire a été reçue en bilatérale le 28 août 2017 pour échanger sur l'extension des catégories d'agents soumises à déclaration individuelle d'intention (DII). Sous prétexte d'avoir sous-évalué ces catégories lors de la loi du 21 août 2007, et devant l'impossibilité technique de répondre systématiquement à l'obligation légale de garantie d'un service minimum aux usagers, la Direction nous a annoncé qu'elle allait de façon unilatérale, et sans demande du Ministère ou des Autorités Organisatrices de Mobilités, augmenter le nombre d'agents éligibles.

Pour l'EIC LORCA sont concernés :

Les agents contribuant à la gestion opérationnelle et au service de la circulation des trains **(régulateurs, les chefs de circulation, les chefs de centre Circulation ou équivalent, les Coordinateurs Territoriaux).**

DIRECTIVE AMBROSINI RH00292 :

Cette directive en question stipule qu'il est possible sur le périmètre de Réseau de recruter des agents en qualité d'attaché opérateur, qualification B, alors qu'ils sont titulaires d'un diplôme Bac+2.

Alors qu'il y a un an la Direction de l'EIC LORCA nous jurait mordicus qu'elle n'aurait pas besoin d'user de cette dérogation pour les recrutements planifiés (2016 et 2017). Aujourd'hui elle nous avoue avoir réalisé 2 embauches.

Cette décision est inacceptable et risque de modifier en profondeur le corps social de notre entreprise. Pour l'UNSA Ferroviaire, il faut plutôt s'interroger sur les causes des difficultés d'embauche et le manque d'attractivité des emplois en raison des faibles salaires et des conditions de travail pénibles.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou **772 992**
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

OLERON VU SUIVI 2.0 : Amélioration de l'exploitation des voies uniques.

Suite à des erreurs sur le logiciel, la mise en place d'Oléron VU est reportée d'un an soit début 2019.

PNEUS NEIGE :

L'opération pneus hiver est reconduite cette année.
La participation de l'EIC s'élève à un montant forfaitaire unique de 100 euros par agent tous les 3 ans (sous forme de gratification).
Les conditions pour bénéficier de cette opération sont les suivantes:
- travailler en horaires décalés (2x8 ou 3x8) et utiliser son véhicule personnel pour se rendre en gare.
- présenter une facture au nom de l'agent, datant de moins de trois mois.

EXAMEN TTMV 2018 :

Compte tenu de l'étalement des départs en retraite et du très fort taux de réussite des PR1 et PR2 de 2016, la Direction de l'EIC LORCA n'envisage pas d'ouvrir d'examen de TTMV (ni PR1/PR2) en 2018.
Les agents intéressés pourront accéder à l'examen des autres régions.

DATES DEQUALIFICATION de D à C :

-AC Contrexeville au 01/07/2017
-AC Creutzwald au 01/09/2017

DATES REQUALIFICATION de D à E :

-AC Metz Ville CCR au 01/07/2017
-AC Rémilly au 01/01/2018
La date du 01/01/2018 permettra de nommer les titulaires actuels de ces postes qui sont actuellement dans le cycle TTMV (sous réserve de leur réussite)
La couverture des autres postes se fera dans le respect des règles en vigueur à savoir :
-Mutation latérale de candidats ayant déjà le grade de TTMV
-Nomination dans le respect de l'ordre des promotions de sorties ATT TS et TA TTMV
-Au sein de chacune de ces promotions, respect de l'ordre des notes ou TA et des choix d'affectation.

INTEGRATION DES PROCHAINS SITES DANS LA CCR :

La date de mise en service de la CCR Thionville reste inchangée : 12/2021
La date de transfert du COGC normalement prévue en 2020 est repoussée en attente d'étude.
La date de mise en service du centre circulation de Nancy et qui concerne les postes de Nancy PAI, Varangéville, Blainville, Charmes et Epinal est repoussée de 2023 à 2027.
Le décalage du centre circulation de Nancy ne sera confirmé que lors de la revisite de schéma directeur qui sera effective normalement en juin 2018.